

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL 2024-0051 200, CHEMIN DU VIEUX-MOULIN

AVIS PUBLIC est par la présente donnée, par le soussigné, qu'au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le lundi 8 avril 2024 à 20 heures à la salle du conseil au 241, rue Coutu, le conseil statuera sur la demande d'usage conditionnel suivante :

USAGE CONDITIONNEL 2024-0051

Emplacement

200, chemin du Vieux-Moulin

Lots : 5 844 714, 5 842 496, 5 844 716, 5 842 490, 5 844 722

Zone CRt-2

Objet de la demande

La demande est à l'effet de permettre un projet intégré récréotouristique incluant l'ajout de 3 chalets existants et une unité « Coolbox » à l'auberge existante afin de former un seul projet sur un même terrain.

Disposition réglementaire affectée

Règlement numéro 02RG-0314 relatif aux usages conditionnels.



Lors de la séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Sainte-Émélie-de-l'Énergie, ce vingt-et-unième jour du mois de mars deux mille vingt-quatre (21 mars 2024).

Éric Gélinas M. ATDR
Directeur général adjoint
Greffier-trésorier adjoint